

2020/12/03

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 décembre 2020 - Délibération n° 2020/12/03

Objet : ACCORD DE CANDIDATURE CO-PORTEE PAR LA COMMUNE DE BOURGANEUF ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) « REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS » DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE.

L'an deux mille vingt, le 08 décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 01 décembre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etai^{ent} présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine - CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIÈRE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – CANFORA Carmine – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – TRUFFINET Jean-Claude – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etai^{ent} excusés : VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – FINI Alain – LAGRAVE Annick – RABETEAU Raymond – BOURDEIX Dominique – GRENOUILLET Jean-Yves. – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. Mme VELLEINE-DEMAY Corinne donne pouvoir à M. COTICHE Thierry.
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
5. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à M. BORD Jean-Jacques.
6. M. BOURDEIX Dominique donne pouvoir à M. ROYERE Joël.
7. M. GRENOUILLET Jean-Yves donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine.
8. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléances : M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : M. BUSSIÈRE Jean-Claude.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	49	58			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
58	-	-	-	-	-

Vu les articles L.1511-3 et L.4221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe;

Vu la délibération n°2017.728.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017, relative à la politique contractuelle territoriale;

Vu la délibération n°2016.3141 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 19 décembre 2016 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII);

Vu les règlements induits par le SRDEII, adoptés par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine;

Vu la convention SRDEII signée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes Creuse Sud Ouest le 2 septembre 2019, suite à la délibération du Conseil communautaire n°2019/06/21 du 27 juin 2019;

Vu la délibération n°2019.603.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 12 avril 2019, adoptant le dispositif en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centre-villes de Nouvelle-Aquitaine;

Vu les statuts et l'intérêt communautaire en vigueur de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest, notamment pour l'exercice de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'actions de développement économique et de politique du logement et du cadre de vie;

Vu la délibération du Conseil municipal de Bourgneuf en date du 7 décembre 2020 autorisant le dépôt d'une candidature co-portée par la Commune de Bourgneuf et la Communauté de communes Creuse Sud Ouest à l'AMI « revitalisation des centres-bourgs » de la Région Nouvelle-Aquitaine;

Le Président informe que le Conseil régional a souhaité proposer un dispositif d'accompagnement spécifique à la revitalisation des centres-bourgs, en sélectionnant des pôles essentiels à l'attractivité de leur territoire environnant, de deux niveaux :

- Des villes moyennes pour une action intitulée « cœur de ville », soit 22 en Nouvelle-Aquitaine, Guéret étant uniquement concernée en Creuse.
- Des centralités secondaires formant des petites villes (selon définition de l'INSEE), bénéficiant de fonction de centralités, de 1500 à moins de 5000 habitants. En Creuse sont uniquement concernées Aubusson, Bourgneuf et La Souterraine.

Il explique que ce cadre d'intervention, décliné sous forme d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), vise à soutenir de l'ingénierie et des actions transversales, multi-sectorielles, pour redonner de l'attractivité à ces bourgs, en impliquant un ensemble de partenaires, en matière :

- d'artisanat et de commerces ;
- de services à la population ;
- d'habitat.

Le Président informe également que la Commune de Bourgneuf, seule commune éligible à cet AMI sur le territoire intercommunal, souhaite déposer sa candidature.

Il expose ensuite les principes directeurs d'une telle candidature :

- Obligation d'une candidature conjointe du centre-bourg et de l'EPCI de rattachement, donc de deux délibérations concordantes de leurs assemblées délibérantes respectives.
- Mise en œuvre de deux niveaux de sélection :
 - o Dépôt d'un dossier d'intention.
 - o Si sélectionné, deuxième étape avec programme d'actions, maîtrises d'ouvrage identifiées et plans de financements associés à proposer.
- L'AMI permet d'apporter des financements régionaux, quasi-uniquement sur des actions en maîtrise d'ouvrage publique :

- Etudes et ingénierie pour favoriser l'établissement et la mise en œuvre de projets ciblés
 - Travaux sur ilots bâtis dégradés (logement et/ou commerces) : participation au déficit des opérations d'aménagement.
 - Permettre la sauvegarde et soutenir l'adaptation du commerce et de l'artisanat aux mutations du secteur via des dispositifs collectifs. Il s'agit du seul volet dont les aides pourraient le cas échéant bénéficier directement à des entreprises, mais sur des investissements ciblés (par exemple vitrines, accessibilité, numérique...)
 - Soutenir au travers de projets innovants l'émergence de nouvelles formes de commerces et services de centralité.
- Date limite de dépôt des candidatures fixée au 31 décembre 2020.

Le Président souligne que la Commune de Bourgneuf est à l'initiative de cette candidature, étant engagée depuis plusieurs années dans différents programmes de revitalisation et d'attractivité.

Il informe que des rencontres se sont tenues avec Monsieur le Maire de Bourgneuf qui a sollicité un accord de la Communauté de communes pour déposer une candidature commune, conformément aux objectifs stratégiques suivants validés par la Commune :

- consolider la démographie en place,
- définir et mettre en œuvre une stratégie commerciale,
- développer une offre touristique.

Il précise néanmoins que les objectifs opérationnels, les intentions et projets concrets restent à préciser. La finalité est donc d'activer de nouveaux leviers de financements sur la commune pour décliner cette stratégie.

Considérant qu'il s'agit, à ce stade, de déposer une intention de candidature, sur la base d'un état des lieux et d'un diagnostic socio-économique, qui n'engage pas financièrement, la Commune, la Communauté de communes ou d'autres partenaires.

Considérant également qu'un soutien à cette candidature s'inscrit en complémentarité d'autres démarches intercommunales concernant l'ensemble des Communes du territoire :

- politique d'accueil et d'attractivité ;
- missions « économie » et « habitat – urbanisme » ;
- l'étude PLUi-ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) ;
- contrats de territoire avec la Région (Ouest et Sud Creusois) ou le Département (contrat Boost'ter).

Le Président propose au Conseil de se prononcer favorablement sur le dépôt d'une candidature commune à l'AMI régional.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve les objectifs stratégiques de l'AMI « revitalisation des centres-bourgs » tels que validés par la Commune de Bourgneuf.
- Donne son accord au co-portage d'une candidature Commune de Bourgneuf / Communauté de communes Creuse Sud Ouest, conformément au règlement régional d'intervention.
- Dit que ce dépôt de candidature n'engagement pas financièrement la Communauté de communes à ce stade.
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce dépôt de candidature.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.